

Décret

Générale

modern

Décret n° 86-041/PR/FIN modifiant le décret n° 79-102/PR du 3 novembre 1979 portant réglementation des avantages en nature.

n° 86-041/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
8 mai 1986

Numéro JO
n° 8 du 31/05/1986

Date du numéro
31 mai 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PRE du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°79-102/PRE du 3 novembre 1979 portant réglementation des avantages en nature

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 avril 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

L'article 14 du décret susvisé du 3 novembre 1979 est abrogé.

Article 2

Le présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel prendra effet dès sa signature.

par le Président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.